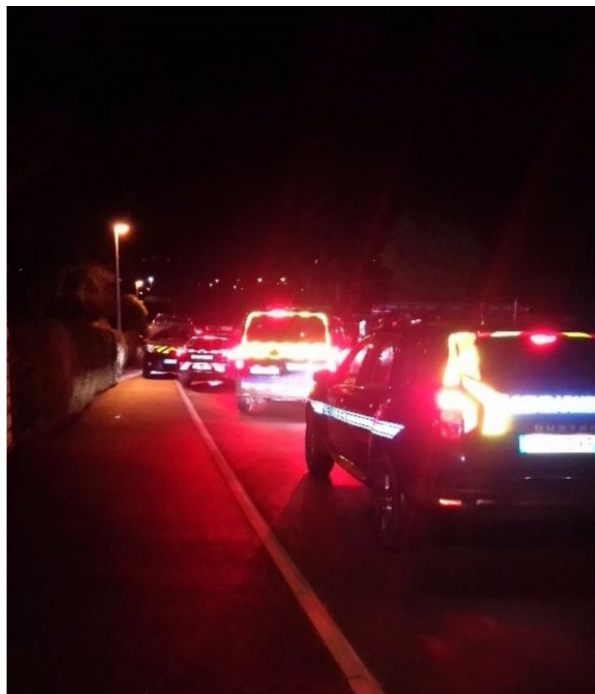


Haute-Loire : les gendarmes emmènent deux enfants pour les confier à leur père

3 france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-loire/puy-velay/haute-loire-gendarmes-emmenent-deux-enfants-confier-leur-pere-1442077.html

March 17, 2018



Les gendarmes se sont rendus, vendredi 16 mars, à Langeac en Haute-Loire. Ils sont intervenus en fin de journée, après 19 heures, au domicile d'Aude Torrent. Un important dispositif a été déployé : une cinquantaine de gendarmes est intervenue.

Les gendarmes ont emmené, avec eux, les jumeaux âgés de 3 ans. Malgré une décision de justice, la mère refusait de confier les enfants à leur père. C'est son ex-mari domicilié en Irlande qui a obtenu leur garde.

Une première décision de justice a d'abord permis, à la mère, de garder les jumeaux. Mais en avril 2017, la Cour d'appel de Riom a statué sur le retour immédiat des enfants en Irlande. Le père a tenté de récupérer les garçons, sans succès, l'été dernier.

Aude Torrent s'est pourvue devant la Cour de cassation mais le 28 février 2018 son pourvoi a été rejeté.

Les gendarmes sont intervenus suite à une décision du Parquet de Clermont-Ferrand. Le Parquet a précisé qu'une solution à l'amiable avait été proposée à la mère de famille, pour éviter de récupérer les enfants directement à son domicile, mais qu'elle l'avait refusée. Contactée par téléphone l'avocate du père des deux garçons a déclaré qu'elle ne souhaitait pas s'exprimer sur cette affaire privée. Elle a cependant rappelé qu'il s'agit d'une décision de justice qui respecte les droits de l'enfant.

Samedi matin, les membres du comité de soutien d'Aude Torrent ont manifesté devant la gendarmerie de Langeac. Ils étaient présents la veille, lors de l'intervention de la gendarmerie et ont tenté de s'interposer.